
Adresse de la société populaire de Toul, qui félicite la Convention de ses décrets, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Toul, qui félicite la Convention de ses décrets, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14031_t1_0306_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

assassins, fermes à notre poste comme vous l'êtes au sommet de la Montagne, nous y demeurerons constamment attachés, pour découvrir les traîtres et déjouer les complots perfides des ennemis du dedans et ceux du dehors.»

TALLON (*présid.*), GIRARD, DUMESNIL, DEMONTIN, MESANGUY [et 2 signatures illisibles].

38

Les administrateurs du district d'Andelys (1) écrivent à la Convention : Le crime lutte contre la vertu, mais l'atteint rarement; cette vertu vient de se manifester dans la personne de Robespierre et Collot-d'Herbois; grâces en soient rendues à l'Être-Suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Andelys, 8 prair. II] (3).

« Le crime lutte contre la vertu, mais ne l'atteint pour ainsi dire jamais.

Cette vérité vient de se manifester en sauvant à la patrie deux puissants appuis et au peuple deux vrais amis.

Nous voulons parler de l'attentat énorme que des monstres exécrables viennent de tenter sur les personnes des citoyens Robespierre et Collot d'Herbois; le danger que l'un et l'autre a couru nous a fait trembler. Et c'est dans l'enthousiasme de notre satisfaction en le voyant avorté que nous avons arrêté de vous offrir nos corps pour boucliers.

Recevez donc, Citoyens représentans, l'hommage de nos sentiments qui sont aussi purs que les vertus.

Que le brave républicain qui a si bien défendu la République en conservant la vie à Collot d'Herbois, reçoive ausis le juste tribut de reconnaissance que nous lui devons et que nous partageons sans doute avec tous les sans culottes de la République.

Vive la République à jamais indivisible et toujours triomphante. »

BRISSET, GASSE, BARBÉ, LE LABBÉ, Alphonse LAINÉ, PUSSENG, MASSET, COULBAU, VERNY, MASURIER (*agent nat.*).

39

C'est en dépit des fureurs criminelles des tyrans et de leurs vils suppôts, dit la société populaire de Toul, département de la Meurthe, que la République subsistera avec gloire.

Vainement font-ils planer sur elle tous les crimes; la providence qui a jeté les fondemens de sa grandeur, la protégera sans cesse, et garantira ses représentans du fer de leurs lâches assassins.

Grâces vous soient rendues, législateurs ! vous avez mérité notre admiration pour vos

sages décrets; vous venez encore d'y ajouter par celui du 18 floréal.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Toul, 11 prair. II] (2).

« Citoyens, représentans du peuple,

Longtemps agitée par les factions, la République se calme et a déjà pris un aspect imposant, et les rois s'en désespèrent. Son gouvernement jusqu'ici mobile et incertain acquiert de la consistance et de la fixité, et Pitt en enrage.

Tandis que les tyrans avec leurs cohortes serviles s'épuisent en vains efforts et que leurs fureurs orgueilleuses viennent se briser contre nos frontières redoutables, Pitt, l'honorable Pitt, le champion des rois, s'est chargé du rôle le plus brillant, le plus digne de lui, du rôle d'incendiaire, d'empoisonneur et d'assassin surtout. Et ce ne sont point des victimes vulgaires qu'il lui faut. Les représentans du peuple les plus forts et les plus vertueux sont ceux qu'il fait poursuivre avec son or corrompteur. Trop illustre scélérat toi qui n'as de calcul que pour convertir la vertu en vice, et le vice en vertu, vainement tu médites la ruine de la République française; en dépit de tes fureurs criminelles, elle subsistera glorieusement pour attester à l'univers ton étrange perversité. Vainement tu fais planer sur elle tous tes crimes. La providence qui a jeté les fondemens de sa grandeur, saura l'en préserver. C'est elle qui la protège, sans cesse. C'est elle qui l'a arrachée à tous ces dangers; c'est elle enfin qui a garanti ses représentans de ton fer homicide.

Grâces lui soient rendues ! nous la remercierons de ses faveurs signalées en attendant que nous applaudissions à son juste décret qui prononcera la mort des rois et des lâches ministres de leurs fureurs. S. et F. »

CHAUVENEL (*présid.*), POINTLOUX (*secrét.*).

40

Les administrateurs et l'agent national du district de Compiègne, département de l'Oise, écrivent que la tyrannie ayant perdu l'espoir de nous vaincre à découvert, a essayé, à l'aide des ténèbres, de frapper nos plus zélés défenseurs; mais la vertu a triomphé, et les jours de nos représentans ont été conservés; si des fers assassins sont encore levés, il existe encore des Geffroy.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Compiègne, 7 prair. II] (4).

« Citoyens législateurs,

Une mine meurtrière était creusée sous vos pas; un double embranchement y aboutissait, l'infâme Pitt devait en allumer une mèche et le scélérat Cobourg était chargé de faire fuser l'autre « traînée ». Mais le génie de la liberté

(1) Eure.

(2) P.V., XXXIX, 15. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(3) C 305, pl. 1147, p. 16.

(1) P.V., XXXIX, 15. Bⁱⁿ, 17 prair.

(2) C 306, pl. 1160, p. 31.

(3) P.V., XXXIX, 15. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 264; J. Fr., n° 619.

(4) C 305, pl. 1147, p. 17.